

Erasmus + : Actions accessibles aux communes bruxelloises

NB : les appellations géographiques ci-dessous s'appliquent à tout le tableau :

- « Pays participant au programme » : Pays de l'Union européenne + Norvège, Liechtenstein, Islande + Macédoine, Turquie **et Serbie**
- « Pays partenaires *voisins* du programme » répartis en régions 1 à 4
- Autres « pays partenaires du programme » : réparties en régions 5 à 14

Listes précisées dans le guide du programme (cf. dernière version du guide dans la [fiche programme](#)).

Structure du programme	Action Clef 1 (AC1/KA1) : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation à l'étranger « Domaine éducation »		
Action	Mobilité du personnel de l'enseignement scolaire	Mobilité des apprenants et du personnel de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP)	Mobilité du personnel de l'éducation aux adultes
Deadline en 2019 à midi et dates de début du projet	05/02 pour débiter entre le 01/06 et le 31/12		
Gestionnaire	AEF Europe	AEF Europe	AEF Europe
Type d'activité (exemples)	1) Mission d'enseignement à l'étranger 2) Cours structurés ou événements de formation à l'étranger 3) Observation en situation de travail à l'étranger dans écoles ou autres organisations	1) pour les apprenants : séjour chez un prestataire EPF et/ou une entreprise à l'étranger 2) pour le personnel : a) enseignement à l'étranger et b) formation	1) Mission d'enseignement à l'étranger 2) Cours structurés ou événements de formation à l'étranger 3) Observation en situation de travail à l'étranger dans écoles ou autres organisations
Durée du projet	1-2 ans		
Durée de l'activité à l'étranger	2 jours à 2 mois (sans voyage)	1) pour les apprenants : a. 2 semaines à < 3 mois b. 3 semaines à 12 mois (ErasmusPro) 2) pour le personnel : 2 jours à 2 mois	2 jours à 2 mois (sans voyage)
Participants éligibles	Personnel éducatif (enseignant et non enseignant)	1) élèves et jeunes diplômés (moins d'un an) 2) Personnel éducatif (enseignant et non enseignant)	Personnel d'une organisation active dans le domaine de l'éducation des adultes ou d'une organisation active en matière d'insertion socioprofessionnelle, éducation, formation, jeunesse
Partenaires à trouver (en plus de la commune)	Une organisation pour accueillir les participants dans un « pays participant au programme »		
	à identifier <i>de préférence</i> au moment de la candidature (au moins le pays)	à identifier <i>impérativement</i> pour la candidature	à identifier de préférence au moment de la candidature (au moins le pays)
Exemples de coûts couverts	Voyage, soutien organisationnel, per diem, prise en charge de personnes handicapées (100%)		
	frais d'inscription aussi éligibles	frais d'inscription non éligibles	frais d'inscription aussi éligibles
Critères d'attribution	Pertinence du projet, qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre, impact et diffusion (cf. détails dans le guide)		
Remarques	Ce sont les écoles qui postulent et non les communes en tant que telles. Sauf pour les communes qui sont pouvoir organisateur subventionné par la Communauté française et qui peuvent coordonner un consortium.		Les communes, les CPAS, les bibliothèques, les centres culturels, les musées, etc. peuvent aussi déposer un dossier.

Tableau synthétique non officiel du « Guide du programme Erasmus + » * (dd. 15/11/2018)

* S'y référer avant toute candidature

Structure du programme	Action Clef 1 (AC1/KA1) : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation à l'étranger « Domaine Jeunesse »	
Action	Projets de mobilité des jeunes et animateurs de jeunesse (type 1)	
Deadline en 2019 à midi et dates de début du projet	05/02 pour début entre 01/05-30/09 30/04 pour début entre 01/08-31/12 01/10 pour début 01/01-31/05	
Gestionnaire	BJJ	
Type d'activité (exemples)	Échanges de jeunes (éducation non formelle et pas les échanges scolaires)	Mobilité des animateurs de jeunesse pour participer à séminaires, formation, voyage d'études, prises de contacts, stage d'observation
	Les actions de volontariat sont désormais reprises par le « Corps européen de solidarité », cf. fiche appel à projets	
Durée du projet	3 à 24 mois	
Durée de l'activité à l'étranger	5-21 jours sans voyage	2 jours à 2 mois sans voyage
Age	13-30 ans	Pas de limite d'âge
Participants éligibles	16-60 jeunes (min.4/groupe=pays) + min. 1 adulte/groupe	Maximum 50 (dont formateurs, éducateurs)
Partenaires à trouver (en plus de la commune)	Au moins 1 partenaire à trouver dans un autre « pays participant au programme » (où vont les jeunes) – ou dans un « pays partenaire voisin du programme »	
Exemples de coûts couverts	Voyage, soutien organisationnel, prise en charge de jeunes handicapés (100%), coûts de visa/vaccin, visite préalable de préparation de 2 jours, ...	Voyage, soutien organisationnel, prise en charge de jeunes handicapés (100%), coûts de visa/vaccin, visite préalable de préparation de 2 jours...
Critères d'attribution	Pertinence du projet, qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre, impact et diffusion (cf. détails dans le guide)	

Tableau synthétique non officiel du « Guide du programme Erasmus + » * (dd. 15/11/2018)

* S'y référer avant toute candidature

Structure du programme	Action clef 2 (AC2/KA2) : Coopération pour innovation et échange de bonnes pratiques		Action clef 3 (AC3/KA3) : Soutien aux réformes
Action	Partenariat Stratégique (éducation, formation, jeunesse)	Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	Projets « dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse »
Deadline en 2019 à midi et début du projet	Education: 21/03 pour début entre 01/09-31/12 Jeunesse : - 05/02 pour début entre 01/06-30/09 - 30/04 pour début entre 01/09-31/01 - 01/10 pour début entre 01/02-31/05	24/01 pour début entre 01/08-31/12	05/02 pour début entre 01/05-30/09 30/04 pour début entre 01/08-31/12 01/10 pour début entre 01/01-31/05
Gestionnaire	AEF Europe (éducation, formation) et BIJ (jeunesse)	EACEA	BIJ
Type d'activité (exemples)	2 types de projets : 1) partenariats soutenant l'innovation : développement d'innovation, dissémination intensive ou exploitation d'innovations récentes 2) partenariats soutenant l'échange de bonnes pratiques (pour ultimement développer les capacités à coopérer à l'international) Exemples : partenariats d'échanges scolaires ; activités qui renforcent la mise en réseau entre organisations ; expérimentation et mise en œuvre de pratiques innovantes ; activités transnationales favorisant l'esprit d'entreprise et la citoyenneté active (initiatives jeunes transnationales)	4 types de projet en fonction du partenariat : 1) projets déposés par des organisations européennes pour développer les capacités des organisations de jeunesse dans les pays partenaires du programme sauf voisinage (régions 5 à 14) 2) projets déposés par des organisations de jeunesse des pays suivants pour renforcer leur capacité en partenariats avec des organisations européennes : a) Albanie, Bosnie, Kosovo et Monténégro (région 1) b) Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine (région 2) c) Tunisie + des activités de mobilités des jeunes	Réunions, conférences, consultations, événements dans le cadre d'un dialogue structuré apolitique entre au moins 30 jeunes (13-30 ans) et des décideurs politiques pour le planning et la préparation de la politique de jeunesse, sa mise en œuvre et son évaluation, afin de favoriser la participation active des jeunes dans la vie démocratique
Durée	Jeunesse : 6 mois à 3 ans Éducation, formation : 1 à 3 ans	9 mois à 2 ans	3 à 24 mois
Participants éligibles	Jeunesse : 13-30 ans / éducation : tout âge	Mêmes critères que pour la mobilité des jeunes et animateurs de jeunesse	Minimum 30 jeunes (13-30 ans)
Partenaires à trouver (en plus de la commune)	Au moins 2 partenaires dans 2 autres « pays participants au programme », Exceptions : au moins 1 partenaire dans 1 autre pays participant au programme : - en matière de jeunesse - partenariats entre écoles (2 à 6 écoles) Des organisations des « pays partenaires du programme » (régions 1 à 13) peuvent être impliquées comme partenaires, sauf pour les partenariats entre écoles.	Au moins 2 partenaires à trouver : - au moins un dans un autre « pays participant au programme » - et un dans un « pays partenaire du programme » 1) des régions 5 à 14 comme partenaires uniquement 2) comme coordinateur a) région 1 b) région 2 c) Tunisie	- Réunions nationales : pas de partenaire à trouver - Réunions internationales : au moins 1 partenaire dans un autre « pays participant au programme » ou d'un « pays partenaires voisins du programme »
Montant maximal	12.500 euro x nombre mois, max. 450.000 euro pour 3 ans 16.500 euro par an et par établissement scolaire (échanges scolaires)	Jusqu'à 150.000 euro	50.000 euro
Exemples de coûts couverts	Gestion du projet, réunions transnationales, production intellectuelle (type 1), événements (type 1), + actions de mobilité dans ce cadre (cf. page 1)	Couverture jusqu'à 80% des coûts liés aux activités du projet + échanges de jeunes dans ce cadre (100%)	Coût de déplacement des participants, organisation, coûts des consultations publiques (75%)
Critères	Pertinence du projet, qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre, impact et diffusion + qualité de l'équipe responsable et des modalités de coopération		

Tableau synthétique non officiel du « Guide du programme Erasmus + » * (dd. 15/11/2018)

* S’y référer avant toute candidature

Structure du programme	Sport
Action	Petits partenariats collaboratifs dans le domaine du sport
Deadline en 2019 à midi et début du projet	04/04 pour début le 01/01
Gestionnaire	EACEA
Type d'activité (exemples)	<p>Activités éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités de réseautage - identification et partage de bonnes pratiques - développement et mise en œuvre de modules de formations et d'éducation - activités promouvant le sport et l'activité physique pour le développement personnel, social et professionnel - conférences, séminaires, réunions, événements, activités de promotion sur les thèmes mentionnées
Durée	12, 18 ou 24 mois
Autres critères	Organisations éligibles : entités publiques en charge du sport au niveau communal, organisations sportives au niveau communal, asbl actives dans le domaine du sport, activités physiques, éducation, formation, jeunesse
Partenaires à trouver (en plus)	<p>Au moins 2 partenaires dans 2 autres pays participants au programme. Des organisations des “pays partenaires du programme” des régions 1 à 14 peuvent être impliquées comme partenaires au-delà du minimum requis (mais pas comme demandeur du subside) s’il y a valeur ajoutée. Le partenariat doit inclure au moins un club de sport local ou régional.</p>
Montant	max. 60.000 euro
Exemples de coûts couverts	Gestion et mise en œuvre du projet (forfait par mois), voyages (km), sous-traitance et achats (80%, max. 10.000 euro)
Critères d'attribution	Pertinence du projet, qualité de la conception du projet et de sa mise en œuvre, impact et diffusion + qualité de l'équipe responsable et modalités de coopération